

Fonds Tanaka 2023

**Programme de subventions du Fonds Tanaka pour soutenir
des jeunes chercheurs prometteurs en études japonaises**

Lignes directrices

Septembre 2022

Date limite de réception de la demande : 8 janvier 2023

Fonds Tanaka

Historique

Le **Fonds Tanaka** a été créé en 1974, à l'occasion d'un échange de cadeaux entre le gouvernement du Canada et celui du Japon. Le Canada a offert un million de dollars au Japon pour promouvoir les études canadiennes dans les universités japonaises alors que le Japon a versé 300 millions de yens pour la mise en valeur des programmes d'études japonaises dans nos universités. Le cadeau des Japonais a servi à établir le « Fonds en fiducie de la Fondation du Japon pour la promotion des études japonaises dans les universités canadiennes ». Selon les directives de la Fondation, le fonds devait être administré sous forme d'une dotation dont le revenu servirait à financer et à promouvoir les études japonaises dans les universités et collèges du Canada. Universités Canada administre ce fonds depuis 1975.

Jusqu'en 2016, le soutien aux conférences de langue japonaise dans les universités canadiennes a été financé. En 2018, le Fonds Tanaka a été restructuré pour concentrer son soutien sur les jeunes chercheurs émergents afin de favoriser la prochaine génération de chercheurs au Canada.

Nous avons le plaisir d'annoncer un appel à candidatures pour la ***bourse 2023 du Fonds Tanaka visant à soutenir les jeunes chercheurs prometteurs en études japonaises. Ce concours dépendra de la pandémie de Covid-19 et des restrictions de voyage imposées par le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Japon.***

Valeur annuelle : La somme de 60 000\$ sera accordée pour l'ensemble des propositions retenues cette année.

Valeur des subventions : Étudiants canadiens au **niveau du 2^e ou 3^e cycle** peuvent postuler pour une subvention jusqu'à concurrence de 10 000 \$

Durée : Une période maximale de trois mois au Japon

La mise en œuvre du projet

Les résultats du concours seront annoncés à la fin mars/début avril 2023 et tous les voyages devront être terminés avant le **28 février 2024**. Tous les rapports doivent être soumis dans les 30 jours suivant la fin du voyage financé.

Admissibilité

1. Ouvert aux citoyens canadiens ou résidents permanents seulement
2. Candidats au niveau du doctorat ou de la maîtrise qui :
 - a. Sont inscrits dans une université canadienne ;
 - b. Mènent des recherches liées au Japon (recherche comparative incluse) avec des méthodes en sciences humaines et sociales ;
3. Les étudiants à la maîtrise qui effectuent des recherches en vue de leur thèse de maîtrise.
4. Les doctorants qui effectuent des recherches en vue de leur proposition de thèse.

➤ **Les candidats au doctorat ne sont PAS éligibles.**

Fonds Tanaka

Veillez noter que la priorité sera accordée aux candidats dont le plus récent diplôme date de moins de 5 ans.

Conditions

1. La subvention du Fonds Tanaka est valable au Japon, mais les voyages à d'autres endroits peuvent être envisagés si cela se justifie ;
2. Les bénéficiaires devraient consacrer tout leur temps au Japon, à la poursuite des objectifs décrits dans leurs demandes ;
3. Les bénéficiaires auront reçu l'approbation du comité d'éthique avant de voyager (le cas échéant) ;
4. Si un candidat retenu se voit offrir une autre subvention dont la durée chevauche celle de ce programme, il doit refuser soit la subvention du Fonds Tanaka, soit l'autre subvention pour la période de chevauchement ;
5. Aucune prolongation de la durée du voyage au Japon soutenue par la subvention ne peut être autorisée pour quelque raison que ce soit ;
6. Les candidats sont responsables de prendre les dispositions nécessaires en matière de visas, vols, affiliations institutionnelles, hébergement et assurance maladie .

Financement

Dépenses admissibles :

- Billet d'avion : billet d'avion aller-retour en classe économique, le trajet le plus direct de la résidence universitaire
- Frais de recherche (veuillez également vous reporter à la liste des dépenses non éligibles)
- Indemnité journalière : 100 \$ CA

Dépenses inadmissibles :

- Coûts indirects : dépenses non essentielles à la réalisation du projet décrit dans la demande de subvention ;
- Coût d'achat d'outils pouvant être utilisés de manière permanente, tels que des ordinateurs, des fournitures de bureau (par exemple, photocopieurs, appareils électriques) ou des meubles (bureaux, chaises, étagères, etc.).
- Prix du billet d'avion international dépassant le tarif estimé pour l'itinéraire le plus court entre la ville d'embarquement et la destination en classe économique, tarif spécial IATA (tarif réduit PEX)
- Coûts de divertissement, coûts de loisirs et coûts liés aux études de langue ou à l'acquisition d'autres compétences

Fonds Tanaka

Déboursements

Universités Canada versera les subventions en deux versements :

- 80 % de la bourse sera versée sur réception des dates de voyage et de l'entente de subvention signée.
- 20 % de la bourse sera versée après l'approbation des rapports narratifs et financiers du boursier, qui devront être soumis au plus tard 30 jours après la fin du voyage financé et au plus tard le 31 mars 2024.

Les fonds non dépensés doivent être retournés à Universités Canada.

Information concernant la demande

Modalités

Toutes les demandes doivent être reçues par la Division des programmes de partenariats d'Universités Canada au plus tard le **8 janvier 2023**

Les candidatures doivent être soumises via le portail de Partenaires en bourse d'étude Canada a

(https://portal.scholarshippartners.ca/s_Login.jsp?&lang=2).

Enregistrez un compte en suivant le lien et en cliquant sur "Enregistrement".

Une fois que votre adresse électronique a été confirmée et que le mot de passe du compte a été configuré, vous serez redirigé vers la page d'accueil du portail. Cliquez sur les bourses d'études publiques et recherchez Tanaka.

Cliquez sur "Postuler en ligne".

Aucune demande envoyée par courrier électronique, par télécopie ou sur papier ne sera prise en compte. Les demandes incomplètes ne seront pas soumises au comité de sélection.

Pour être considérée comme complète, une demande doit inclure :

- Un formulaire de demande dûment rempli ;
- Les relevés de notes ;
- Formulaire budgétaire rempli (via le formulaire de demande) ;
- Votre curriculum vitae à jour ;
- Deux formulaires de référence ou lettres de référence équivalentes.

Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

A. Comment cette recherche contribuera aux études japonaises au Canada (20 points)

Chaque proposition sera évaluée en fonction de sa contribution au domaine des études japonaises au Canada, qui comprend la diffusion des résultats de la recherche

B. Pertinence et innovation de la recherche proposée (20 points)

Chaque proposition sera évaluée dans la mesure où elle démontre la pertinence de la recherche proposée pour la création, la diffusion et l'application continue des connaissances à l'appui des études japonaises au Canada. Elle explique également l'importance du voyage proposé pour atteindre les résultats attendus.

Fonds Tanaka

C. Objectifs, méthodologie et résultats (35 points)

La clarté des objectifs du projet sera évaluée, de même que la solidité et la viabilité de la méthodologie proposée, du plan d'action et des résultats attendus.

D. Qualifications des chercheurs (10 points)

La pertinence des chercheurs - leurs qualifications et leurs capacités linguistiques - sera évaluée.

E. Budget (15 points)

Le comité évaluera si le budget est réaliste, bien appuyé et s'il présente une utilisation efficace des ressources.

Comité de sélection Universités Canada nommera un comité de sélection pour examiner les demandes reçues.

Le comité de sélection sera composé de membres du personnel d'universités et un représentant du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Fin mars/début avril 2023, Universités Canada informera les étudiants des décisions du comité. Les décisions du comité de sélection sont sans appel.

Soumission des rapports

Le rapport doit aborder les points suivants (un modèle de rapport sera fourni) :

Synthèse : un résumé de 250 mots de la justification, des objectifs, de la méthodologie et des résultats du projet, soulignant les résultats imputables en totalité ou en partie aux activités financées par le Fonds Tanaka, notamment la manière dont votre recherche fait avancer les études japonaises au Canada ;

Une description de la méthodologie et des activités ;

Résultats : énumérer tous les produits et réalisations ;

Évaluation globale et recommandation ;

Deux ou trois photos numériques haute résolution du projet, avec légende, pouvant être utilisées par la Fondation du Japon pour des publications.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous au tanaka@univcan.ca